

DÉLIBÉRATION n° 2022/124

L'an deux mille vingt-deux et le 17 novembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Carine VIDAL, Jean-Claude SUBIAS à Pierre DUMAINE, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marc BABOU, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE et Maurine FOSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Budget Peyrehitte III - Décision modificative n° 1

Suite à la révision des taux impactant les emprunts à taux variable, il convient d'effectuer quelques réajustements sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement. En effet, afin de prévoir 111€ de crédits supplémentaires sur le chapitre 66, article 66111 « intérêts réglés à l'échéance », le budget de Stock nécessite d'impacter en conséquence les opérations d'ordre sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire propose donc la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Intitulé</i>	<i>BP</i>	<i>+ /-</i>	<i>Nouveau total</i>
011	608	Frais accessoires sur terrains	3 000	- 111	2 889
043	608	Op. ordre frais accessoires	1 000	+ 111	1 111
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 000	+ 111	1 111
RECETTES		TOTAL DE LA SECTION			

Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ /-	Nouveau total
043	796	Transfert de charges financières	1 000	+ 111	1 111

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ /-	Nouveau total
040	3355	Op. ordre Travaux	10 175	- 111	10 064
040	33586	Op. ordre Frais financiers	1 000	+ 111	1 111

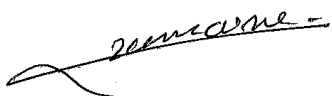
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

> D'adopter la décision modification n° 1 relative au Budget Peyrehitte III.

Le secrétaire,




Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 25 novembre 2022